

Séance du 30 mars 2017

L'an deux mille dix sept, et le trente mars, à 18h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jérôme VIC, Maire.

Présents : Mmes SOUCHE, BUTSCHER - MM. VIC, FABRE, FLEURET, FERNANDEZ, KREMER.

Absentes ayant donné procuration : Mme BROUET à M. VIC - Mme LIMOUSIS à M. KREMER.

Secrétaire de séance : Mme BUTSCHER

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents ; Il passe à l'ordre du jour et donne la parole à M. FABRE pour la présentation des comptes administratifs 2016.

Compte administratif 2016 service assainissement :

Dépenses d'exploitation :	néant
Recettes d'exploitation :	27 029.88
Excédent :	27 029.88

Dépenses d'investissement :	néant
Recettes d'investissement :	43 792.19
Excédent :	43 792.19
Excédent global :	70 822.07

Compte administratif 2016 commune :

Dépenses de fonctionnement :	120 001.74
Recettes de fonctionnement :	250 687.16
Excédent :	130 685.42

Dépenses d'investissement :	151 020.60
Recettes d'investissement :	240 767.89
Excédent :	89 747.29
Excédent global :	220 432.71

M. FABRE fait voter les comptes administratifs 2016 du service assainissement et la commune qui sont en accord avec les Comptes de Gestion de la Trésorerie. Par 8 voix Pour et une abstention ces comptes administratifs sont acceptés et votés.

Constatation des résultats :

Service Assainissement : la totalité de l'excédent de fonctionnement (27 029.88 €) et de l'investissement (43 792.19 €) sera repris au Budget Primitif 2017.

Commune : il en est de même pour cette comptabilité : excédent de fonctionnement 130 685.42 €

Excédent d'investissement : 89 747.29 €

Taux d'Imposition 2017 – Produit fiscal attendu

Monsieur le Maire présente l'Etat FDL 1259 des Services Fiscaux du Gard concernant les taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2017 ainsi que les bases notifiées.

Monsieur VIC propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017.

Après discussion et débat, à l'unanimité des présents, le conseil municipal fixe le produit fiscal attendu 2017 et les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'Habitation	438 400	10.10 %	44 278
Taxe Foncière Bâtie	262 300	6.65 %	17 443

Taxe Foncière Non Bâtie	18 400	33.76 %	6 212
Produit Fiscal Attendu 2017			67 933

Avenant n° 2 à la convention d'adhésion de la commune au service commun instruction des "ADS" d'Alès Agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion de la commune au service d'instruction des "Autorisations du Droit des Sols" suite à la fusion au 1er janvier dernier avec les communautés de communes "Vivre en Cévennes", Pays Grand'Combien et Hautes Cévennes.

Les modifications de la convention initiale portent sur les modalités de la procédure d'instruction (article 3 et 4) à compter du 01.01.2017 :

- Le service ADS est chargé de procéder aux consultations des Commissions de Sécurité et d'accessibilité en lieu et place de la commune pour les autorisations de travaux liées à un permis de construire,
- Il sera chargé de transmettre à la commune les dates de réunions de commissions et les avis rendus.

Monsieur le Maire donne délégation au responsable du service commun ADS et Madame la Directrice de la Direction Assistance Juridique et Prévention des Risques d'Alès Agglomération pour procéder à la saisine des Commissions de Sécurité et d'Accessibilité.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après une brève discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant n° 2 à la convention d'adhésion de la commune au service commun instruction des 'ADS' d'Alès Agglomération.

Position de la commune concernant son retrait du SIVU de la Gardonnenque

Mme SOUCHE, Adjointe et Présidente du SIVU de la Gardonnenque fait part des grandes difficultés de gestion et financières rencontrées par le syndicat. Elle précise que ses finances ne sont plus suffisantes pour payer le personnel et que de nombreuses factures de 2016 ne sont toujours pas réglées.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal afin de savoir s'il maintient son retrait du SIVU.

Après discussion, à l'unanimité des présents, le conseil municipal maintient sa position de retrait du SIVU et s'engage à verser la participation de la commune pour les années 2015 et 2016 (soit 9 884.56 €) afin que les agents du Syndicat puissent recevoir leur rémunération mensuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45.